

Paris, le 19 octobre 2009

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2009
DU CONSEIL DE QUARTIER DAUPHINE

Le vingt neuf septembre deux mille neuf, à dix huit heure et trente minutes, les membres du Conseil de quartier Dauphine se sont réunis à l'école élémentaire située au 130 rue de Longchamp.

Etaient présents :

Mme Laurence DREYFUSS, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Yves HERVOUET DES FORGES.

Mme Ode BAILLY, M. Thibault de SAINT LAUMER, Mme Carla FRANCOIS, Mme Sabine GAUDISSERT, M. Bernard PICOT, Mme Chantal BEAREZ BOTTON, M. Marc de MEAUX, Mme Michèle BAROUCH.

M. Reynald GILLERON, Mme Fabienne GASECKI, Mme Nathalie CHARRIE

Etaient excusés :

M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Pierre GABORIAU, M. Jean Pascal HESSE, M. David ALPHAND, Mme Ghislaine SALMAT

Mme Claude MIRIKELAM, M. Raymond BUNAN, M. Robert CROUZET, M. Yves MONNIN, Mme Anny FORESTIER, Mme Marion SARRAUT. M. Patrick MOUCHON TOUZE.

Mme ROUSSEAU ouvre le conseil de quartier en rendant hommage à Pierre-Christian TAITTINGER, ancien Maire du 16^e, décédé le 27 septembre dernier.

1- Approbation du compte rendu de la séance du 24 mars 2009.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2- AUTOLIB.

M. SUDEREQ, de la mission Autolib' à la Direction de la Voirie et des Déplacements, présente le projet aux conseillers de quartier

Autolib' sera accessible uniquement sur abonnement (présentation du permis), il n'imposera pas de réservation obligatoire de la voiture mais offrira, en revanche, la possibilité de réserver la place d'arrivée. Le système fonctionnera en libre service, 24h/24h, il est destiné à des déplacements courts en complément des autres modes de transport.

La Ville de Paris a proposé à 80 communes du cœur d'agglomération de participer au projet. 24 communes ont délibéré favorablement, une vingtaine sont susceptibles de les rejoindre.

Un Syndicat mixte est responsable de l'appel d'offres, de l'implantation du service Autolib' et de la gestion pour les membres du Syndicat. Autolib' est une délégation de Service Public d'une durée d'environ 10 ans.

Suite aux études qui ont été faites, la tarification retenue est la suivante : 15 - 20 € par mois d'abonnement puis 4 à 5 € par demi-heure d'utilisation. Une tarification spéciale sera mise en place pour les entreprises et les familles.

La géolocalisation des véhicules en temps réel par l'opérateur, la réservation de la place d'arrivée lors de la prise en main et le maillage étendu de stations permettront une régulation des flux de véhicules entre les stations. Le ré-acheminement des véhicules ne se fera qu'en dernier recours.

Les études marketing préparatoires et notamment une enquête d'opinion menée sur un échantillon de 500 personnes (population parisienne de 18 ans et +) montrent que 73% des personnes interrogées sont favorables au concept d'automobiles en libre-service et 65% sont prêtes à l'utiliser. 71% pour des déplacements à Paris et 29% en banlieue. Les motifs de déplacement sont les suivants : faire des courses (16% à Paris, 6% en banlieue), sortie en journée ou week end (21% à Paris, 9% en banlieue), sortie le soir (19% à Paris, 4% en banlieue), trajet domicile travail et université (8 % à Paris, 5% en banlieue).

Principes d'implantation :

L'objectif est d'établir un maillage dense de petites stations, de desservir les « centralités » génératrices de déplacements, de privilégier les secteurs mixtes (habitat, emploi, commerces, loisirs) et de favoriser les emplacements sur voirie (visibilité).

Le nombre de stations à Paris sera de 700 dont 500 sur voirie (4 places) et en banlieue jusqu'à 900 stations sur voirie (6 places) soit un total de 4000 places. La répartition des stations par arrondissement est fonction de l'intensité des déplacements.

Concernant les stations en parcs souterrains, l'implantation se fera dans les parcs concédés, parcs commerciaux privés et parcs des bailleurs sociaux ; 10 places par station, proches de l'entrée (stations multiples possibles)

L'implantation des stations de surface sera faite dans les secteurs mixtes et à forte demande en déplacements avec une préférence pour les axes fréquentés et les intersections en prenant en compte les emplacements de marché, les itinéraires de manifestations, la géographie de l'opération « Paris Respire »...

La station est composée :

- d'une borne électrique installée par le délégataire ; le design sera proposé par le délégataire et approuvé par la CMU et les ABF, 1 borne par place.
- d'arceaux de protection au choix du délégataire.
- de panneaux d'indication réglementaires.

Le calendrier est le suivant :

- Création du syndicat mixte : été 2009
- Lancement de l'appel d'offre de la délégation de service public : automne 2009
- Attribution de la DSP : dernier semestre 2010
- Mise en service d'Autolib' : premier semestre 2011

Une personne du public soulève les problèmes de vols et dégradations des vélib', elle demande comment ces problèmes seront gérés pour Autolib'.

M. SUDEREQ répond que la géolocalisation des véhicules devrait limiter les vols. Concernant les dégradations, la Ville n'aura pas à en supporter les coûts puisqu'il s'agit d'une délégation de service public. D'autres pistes existent comme la vidéo surveillance ou une sensibilisation de la Police.

M. PICOT pose plusieurs questions :

- Quelle est l'implication de la Région dans le projet ?
- Les véhicules peuvent-ils circuler en dehors des communes signataires ?
- Quel est le point de vue des élus du 16^e ?
- Quelle connexion entre Vélib' et Autolib' ?

Mme DREYFUSS, concernant le point de vue des élus, rappelle que le groupe UMP a voté à l'unanimité pour le projet Vélib'. Les réserves émises portaient sur l'absence de casque et la circulation dans les voies de bus.

M. HERVOUET DES FORGES confirme les problèmes de sécurité liés à la circulation dans les couloirs de bus qui existent uniquement à Paris.

Mme DREYFUSS rappelle que pour les besoins du dispositif, l'arrondissement a perdu entre 300 et 400 places de stationnement résidentiel sans compensation, ce sera la même chose pour Autolib'.

M. SUDEREQ indique que la Région participe au projet à hauteur de 5 millions d'Euros qui permettront de financer le maillage en banlieue. Les véhicules seront autorisés à circuler dans toute l'Ile-de-France, y compris les communes qui ne participent pas au projet. Les communes concernées sont celles qui sont situées à moins de 5 km des limites de Paris à vol d'oiseau. Par exemple on pourra se rendre à Versailles même s'il n'y aura pas de station.

3- Carte interactive sur le site Internet de la Mairie du 16^e arrondissement.

Mme DREYFUSS rappelle l'existence de cette carte, qui a été financée sur le budget des conseils de quartier, et la nécessité de l'alimenter. Elle incite les conseillers de quartier à apporter leur contribution, que ce soit des endroits intéressants à signaler ou des photos.

4- Demande de piétonisation de la rue des Belles Feuilles.

M. de SAINT LAUMER est Président de l'association des commerçants de la rue des Belles Feuilles depuis 3 ans. De ses rencontres avec les commerçants et les riverains, il ressort plusieurs constatations :

- 12 places de stationnement résidentiel payant sont utilisées par des voitures tampons et des commerçants qui y stationnent toute la journée.
- Les clients stationnent sur les places de livraison qui ne sont donc plus disponibles pour cet objet. Par conséquent, la rue est régulièrement bouchée et impraticable.
- Le flux de circulation a diminué de moitié, ce qui est néfaste pour les commerçants.
- Les livraisons très matinales gênent les riverains.
- Le camion de nettoyage ne pouvant pas passer, cela entraîne des problèmes de propreté.

La piétonisation apparaît donc comme la solution pour palier ces problèmes. M. de SAINT LAUMER a conscience que la présence du parking de la résidence Saint Didier pourrait être un obstacle au projet. La mise en double sens du haut de la rue permettrait la sortie des véhicules.

Mme GASECKI répond qu'il serait compliqué de gérer la sortie du parking et les livraisons dans cette configuration.

M. de SAINT LAUMER cite l'exemple des rues de l'Annonciation, Clerc, de Lévis et Poncelet où cela se passe bien.

Mme GASECKI souligne le problème de respect des panneaux. Elle rappelle qu'une zone de livraison supplémentaire a été installée.

Mme DREYFUSS propose d'expérimenter la semi-piétonisation sur une journée, par exemple dans le cadre d'une fête commerciale.

M. de SAINT LAUMER indique qu'un projet de vide grenier est en cours. Il insiste sur le fait que la rue doit changer dans l'intérêt de tout le monde, qu'il faut redynamiser le commerce en permettant aux clients de venir.

Mme DREYFUSS propose de faire un essai.

M. de SAINT LAUMER à conscience des conséquences qui en découleraient au niveau de la circulation dans tout le périmètre et notamment du report de circulation rue de Longchamp qui paraît compliqué compte tenu de la présence du Lycée Janson de Sailly.

Mme DREYFUSS répond que cela n'échappera pas à la Préfecture de Police.

M. GILLERON suggère d'opter pour la temporalité car, contrairement aux rues de l'Annonciation, Clerc, de Lévis et Poncelet, la rue des Belles Feuilles a un parking. Il ajoute que les problèmes de propreté sont multipliés dans ces rues.

M. PICOT est agréablement surpris que cette demande émane des commerçants. Il souligne que plus personne ne va faire ses courses dans cette rue.

Une personne du public insiste pour que cette demande soit réellement étudiée.

Mme DREYFUSS ajoute que cette étude devra être réalisée en prenant compte des intérêts de tous et notamment de ceux des usagers du parking de la résidence Saint Didier.

M. de SAINT LAUMER précise que le parking est situé en haut de la rue, là où il n'y a presque plus de commerces, et qu'il n'est pas rare que des utilisateurs utilisent le sens inverse pour sortir lorsque la rue est bouchée. Il assure avoir le soutien des commerçants et des riverains.

Le directeur du restaurant Paris16 rappelle que ce dossier existe depuis 7 ou 8 ans.

5- Demande de remise en état du trottoir au niveau du 3 villa de la Faisanderie.

Mme GASECKI indique qu'il s'agit d'une voie privée ouverte au public. Dans ce cadre la Ville se charge du nettoyage et de l'éclairage de la rue mais l'entretien des trottoirs et de la chaussée incombe à la copropriété.

6- Propositions d'utilisation du budget d'investissement.

M. HERVOUET DES FORGES suggère, sur proposition des professeurs de sport, la prise en charge de tracés sportifs dans les écoles pour permettre la pratique d'activités telles que le mini tennis et le mini basket au sein même de l'établissement. Cela permettra donc d'accroître les activités sportives dans les meilleures conditions de sécurité puisqu'il ne sera pas nécessaire de sortir de l'établissement.

Pour le quartier Dauphine, il s'agit de l'école du 130 rue de Longchamp, où se tient le conseil ce soir, pour une somme de 3 400 €.

La dépense est votée à l'unanimité.

Mme BAILLY propose la plantation de fleurs ou plantes persistantes dans les bacs situés place Tattegrain.

Mme DREYFUSS rappelle que, pour ce type de proposition, se pose le problème de l'entretien.

Mme CHARRIE va étudier la proposition.

Mme BEAREZ BOTTON suggère d'implanter un arbre à la place.

Mme GASECKI craint que ce ne soit pas possible du fait de la présence du RER en sous-sol.

M. PICOT propose l'installation d'une sculpture symbolique de l'unité européenne place du Chancelier Adenauer.

Mme DREYFUSS va voir ce qu'il est possible de faire.

Mme ROUSSEAU indique qu'il reste la somme de 2 455,48 € sur le budget de fonctionnement pour l'année 2009. Elle propose la reconduction du goûter de Noël pour les enfants des quartiers Dauphine et Chaillot à hauteur de 2000 € ainsi que la chasse aux œufs sur le budget 2010 pour 2000 € également.

Les deux projets sont acceptés à l'unanimité.

Concernant le budget d'investissement, **Mme ROUSSEAU** indique la possibilité de financer une tente pour accueillir les animations du conseil de quartier, les coûts liés à la location étant importants, cela permettrait de diminuer les dépenses de fonctionnement. L'investissement serait de 5 400 €, sachant que le conseil dispose de 19 060,37 €.

La dépense est votée à l'unanimité.

Une personne du public s'interroge sur la possibilité de faire imprimer des cartes de visite aux conseillers de quartier pour se faire connaître.

M. PICOT demande où en est le projet d'annuaire des conseillers de quartier et, d'une manière générale, comment faire pour que les conseillers de quartier communiquent mieux entre eux.

Mme DREYFUSS rappelle que le trombinoscope des conseils de quartier est disponible sur le site de la Mairie et qu'une plaquette de présentation est distribuée à chaque manifestation des conseils de quartier. Le budget de fonctionnement s'élève à 3 306 € par an, ce qui est peu, et il paraît plus opportun de l'utiliser pour des manifestations qui profitent aux enfants et familles du quartier.

Mme ROUSSEAU rappelle que les conseillers de quartier qui le souhaitent peuvent venir sur les stands des conseils de quartier ouverts sur les marchés de l'arrondissement. Ces marchés sont également annoncés sur le site de la mairie. Elle annonce qu'une enquête de satisfaction sur les transports est actuellement menée sur les marchés Bruix et Wilson dans le cadre du dossier de demande de traverse dans le nord de l'arrondissement.

Questions diverses :

Un habitant de la rue Mesnil souhaite que le cadre de vie de cette rue soit abordé. Il fait part des difficultés liées à la vitesse de circulation dans la rue, à la propreté et à la présence du centre de jour pour SDF. Compte tenu du succès de ce centre, il est nécessaire de trouver des moyens de prise en charge plus complets et ainsi éviter les fixations dans le quartier.

Mme DREYFUSS répond que les problèmes liés à la présence du centre social sont une question récurrente. Une table ronde sur la solidarité aura lieu à la Mairie le 5 novembre pour débattre de cette problématique et proposer des solutions que la Police et la Ville de Paris ne peuvent pas apporter.

Une habitante du boulevard Lannes s'interroge sur le chantier de démolition rue du Maréchal Fayolle et demande quels sont les projets sur ce terrain.

Mme DREYFUSS répond qu'il s'agit d'une opération immobilière de 155 logements sociaux sur 5 étages montés sur pilotis. Le permis de construire n'a pas encore été délivré et, compte tenu du contexte, il y aura certainement des recours.

M. PICOT rappelle que le conseil de quartier, lors de sa dernière séance, avait débattu du problème de vente à la découpe avenue Foch. Après avoir frappé à toutes les portes, l'association a obtenu de M. MANO la protection de locataires sous certaines conditions telles que l'âge ou l'ancienneté du bail. Le propriétaire a promis une réponse que l'association n'a toujours pas obtenue. M. PICOT souhaiterait que M. GOASGUEN relance la Ville de Paris à ce sujet.

Une personne du public signale la présence permanente d'une camionnette accueillant des activités de prostitution.

Mme DREYFUSS la signalera à la police.

Une personne du public signale la présence de débris accumulés rue de la Faisanderie.

M. GILLERON répond que cet endroit fait partie des 50 points récurrents de dépose sauvage pour lesquels environ 2 m³ de vrac sont collectés tous les jours. Les solutions sont peu nombreuses, les affichettes peu efficaces et la collecte journalière n'est pas une bonne chose car elle maintient de mauvaises habitudes. Un tiers des verbalisations sur le 16^e concerne les dépôts sauvages mais cela nécessite un flagrant délit et bien souvent ces dépôts ont lieu la nuit.

Une personne du public signale le même problème au niveau du Franprix rue de la Faisanderie.

M. GILLERON est en contact avec ce supermarché, qui a été verbalisé 3 fois au cours des 6 dernières semaines dans le cadre du respect du règlement sanitaire. Il rappelle que les établissements qui vendent de la nourriture à emporter sont soumis à l'obligation de nettoyer dans un rayon de 100 mètres autour du magasin.

Une personne du public affirme que seul un des trottoirs de la rue de la Faisanderie est nettoyé.

M. GILLERON répond que la rue est une frontière entre deux ateliers territoriaux qui n'interviennent pas aux mêmes heures.

Une personne du public demande quelles sont les réelles solutions pour le problème des détritrus des supermarchés.

M. GILLERON répond que la solution passe par la verbalisation et le contact régulier avec les établissements. Cela peut prendre du temps mais, en général, le problème se règle comme cela a été le cas pour l'établissement situé rue Montévidéo. Il rappelle que les personnes habilitées à verbaliser sont les inspecteurs de la Direction de la Propreté, de la DPP et les contractuelles particulièrement pour les déjections canines.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45

Mme Dominique ROUSSEAU
Adjointe au Maire
Chargée des conseils de quartier
Dauphine et Chaillot